

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

#### Arrêté du 5 janvier 2007 modifiant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante

NOR : SANS0720131A

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de la santé et des solidarités,

Vu l'article 41 modifié de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999 ;

Vu le décret n° 99-247 du 29 mars 1999 modifié relatif à l'allocation de cessation anticipée d'activité prévue à l'article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999 ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2000 modifiant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité, modifié par l'arrêté du 19 mars 2001, l'arrêté du 28 septembre 2001, l'arrêté du 11 décembre 2001, l'arrêté du 24 avril 2002, l'arrêté du 12 août 2002, l'arrêté du 25 mars 2003, l'arrêté du 30 juin 2003, l'arrêté du 21 septembre 2004, l'arrêté du 25 mars 2005, l'arrêté du 30 septembre 2005 et l'arrêté du 2 juin 2006 ;

Vu l'avis de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés en date du 23 mai 2006,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La liste des établissements de la construction et de la réparation navales mentionnée au 1<sup>o</sup> du I de l'article 41 de la loi du 23 décembre 1998 susvisée, fixée par l'arrêté du 7 juillet 2000 susvisé, est modifiée par la liste figurant en annexe I au présent arrêté.

**Art. 2.** – La liste des établissements mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> est complétée par une nouvelle liste figurant en annexe II au présent arrêté.

La liste des métiers mentionnée au quatrième alinéa du I de l'article 41 de la loi du 23 décembre 1998 susvisée est complétée par la liste figurant en annexe III au présent arrêté.

**Art. 3.** – Sont réputés figurer aux listes mentionnées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 ces mêmes établissements lorsqu'ils ont, sous une dénomination différente, exercé la même activité.

**Art. 4.** – Le directeur général du travail, le directeur de la sécurité sociale et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 2007.

*Le ministre de la santé et des solidarités,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur de la sécurité sociale,*  
D. LIBAULT

*Le ministre de l'emploi,*  
*de la cohésion sociale et du logement,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général du travail,*  
J.-D. COMBREXELLE

*Le ministre de l'économie,*  
*des finances et de l'industrie,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice,*  
H. EYSSARTIER

## ANNEXE I

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉPARATION NAVALES SUSCEPTIBLES D'OUVRIER DROIT À L'ALLOCATION DE CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE, FIGURANT EN ANNEXE DE L'ARRÊTÉ DU 7 JUILLET 2000 MODIFIÉ

BRETAGNE	
<p>Au lieu de :</p> <p>SA Atelier mécanique Chavannes-Merceron-Ballery, 9, rue du Professeur-Legendre, 29110 Concarneau, de 1959 à 1974.</p> <p>SA établissement Chavannes-Merceron-Ballery, 9, rue du Professeur-Legendre, 29110 Concarneau, de 1974 à 1981.</p> <p>SARL Diesel Marine Bretagne, 7, rue du Professeur-Legendre, 29110 Concarneau, de 1981 à 1985.</p> <p>Meca Diesel, 7, rue du Professeur-Legendre, 29110 Concarneau, depuis 1985.</p>	<p>Ecrire :</p> <p>SA Atelier mécanique Chavannes-Merceron-Ballery, 9, rue du Professeur-Legendre, 29110 Concarneau, de 1959 à 1974.</p> <p>SA établissements Chavannes-Merceron-Ballery, 9, rue du Professeur-Legendre, 29110 Concarneau, de 1974 à 1981.</p> <p>SARL Diesel Marine Bretagne, 7, rue du Professeur-Legendre, 29110 Concarneau, de 1981 à 1985.</p> <p>Meca Diesel, 7, rue du Professeur-Legendre et quai Carnot, 29900 Concarneau, de 1985 à 2004.</p> <p>Meca Diesel, quai du Moros, rive droite, 29900 Concarneau, depuis 2004.</p>
<p>Au lieu de :</p> <p>PIRIOU, anse du Lin, 29110 Concarneau, de 1965 à 1972.</p> <p>ZI du Moros, 29110 Concarneau, de 1972 à 2003.</p>	<p>Ecrire :</p> <p>PIRIOU, anse du Lin, 29110 Concarneau, de 1965 à 1972.</p> <p>ZI du Moros, 29110 Concarneau, de 1972 à 2006.</p>
<p>Au lieu de :</p> <p>SA EBS, terre-plein du Port, 29750 Loctudy, depuis 1987.</p>	<p>Ecrire :</p> <p>EBS (Electronique Bretagne Sud), 20, rue du Port, puis terre-plein du Port, 29750 Loctudy, depuis 1987.</p>
<p>Au lieu de :</p> <p>SA MCTI du Parco, 56700 Hennebont, depuis 1989.</p>	<p>Ecrire :</p> <p>SA MCTI, avenue Salvador-Allende, BP 26, puis rue Archimède, ZAC du Parco, BP 26, 56701 Hennebont Cedex, depuis 1989.</p>
<p>Au lieu de :</p> <p>SBEEE (Société bretonne d'équipements électriques et électroniques), 4, rue de l'Industrie, 56100 Lorient, depuis 1975.</p>	<p>Ecrire :</p> <p>BERTHIN Pierre, SBEEE (Société bretonne d'équipements électriques et électroniques), 21, rue François-Le Levé, 56100 Lorient, puis rue Jean-Moulin, ZA de Kerdroual, 56270 Ploemeur, puis 3, boulevard Flandres-Dunkerque-1940, puis 2, rue Fulvy, puis 4, rue de l'Industrie, 56100 Lorient, depuis 1975.</p>
<p>Au lieu de :</p> <p>Société mécanique et de chaudronnerie, ZI du Ty-Mor, 56700 Hennebont, de 1958 à 1983.</p>	<p>Ecrire :</p> <p>Société mécanique et de chaudronnerie, 16, rue Victor-Hugo, puis 14, rue Pierre-Maël, puis 16, rue Poissonnerie, puis 4, rue Jules-Guesde, 56100 Lorient, puis ZI du Ty-Mor, 56700 Hennebont, de 1958 à 1983.</p>

HAUTE-NORMANDIE	
<p>Au lieu de :</p> <p>TMT Industrie Le Havre, ZI, 76430 Saint-Vigor-d'Ymonville, depuis sa création.</p>	<p>Ecrire :</p> <p>TMT Industrie Le Havre, ZI, 76430 Saint-Vigor-d'Ymonville, de sa création à 2000.</p>
<p>Au lieu de :</p> <p>Ateliers et chantiers de Normandie AFO/ARNO, 76140 Le Grand-Quevilly, depuis 1955.</p>	<p>Ecrire :</p> <p>Ateliers et chantiers de Normandie AFO/ARNO, 76120 Le Grand-Quevilly, depuis 1955.</p>

NORD - PAS-DE-CALAIS	
<p>Au lieu de :</p> <p>CMP Dunkerque, avenue de la Gironde, 59140 Dunkerque, et CMP usine de Mardyck, 59279 Loon-Plage, depuis 1967.</p>	<p>Ecrire :</p> <p>CMP Dunkerque, avenue de la Gironde, 59640 Dunkerque, et CMP usine de Mardyck, 59279 Loon-Plage, de 1967 à 2005.</p>

PAYS DE LA LOIRE	
<p>Au lieu de :</p> <p>SONAPEC/SOPENA, 21, rue de Penhouët, 44600 Saint-Nazaire, depuis 1981.</p>	<p>Ecrire :</p> <p>SOPENA (Société de peintures nazairienne), 5, rue Robert-Surcouf, 44600 Saint-Nazaire,</p>

PAYS DE LA LOIRE	
	puis SONAPEC (Société nazairienne de peintures), 21, avenue de Penhouët, 44600 Saint-Nazaire, de 1981 à 2005.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
Au lieu de : Essor naval du Midi, puis Société d'études de carènes, boulevard de la Corse-Résistante, 83500 La Seyne-sur-Mer, puis port Pin-Rolland, 18, chemin départemental, 83430 Saint-Mandrier, de 1940 à 1980.	Ecrire : Essor naval du Midi, puis Société d'études de carènes, boulevard de la Corse-Résistante, 83500 La Seyne-sur-Mer, puis port Pin-Rolland, 18, chemin départemental, 83430 Saint-Mandrier, de 1940 à 1990.
Au lieu de : Oliva Joseph/Oliva Théophile, 94, avenue Roger-Salengro, 13003 Marseille, de 1965 à 1981.	Ecrire : Entreprise générale de travaux maritimes et industriels, entreprise Théophile Oliva, 13, quai de la Tourette, 13002 Marseille, de sa création à 1986, Entreprise Joseph Oliva/Oliva Isolation, 94, avenue Roger-Salengro, 13003 Marseille, de 1965 à 1973.

## ANNEXE II

LISTE COMPLÉMENTAIRE D'ÉTABLISSEMENTS DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉPARATION  
NAVALES SUSCEPTIBLES D'OUVRIR DROIT À L'ALLOCATION DE CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ  
DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE

BRETAGNE		
Armements Morvant SA.	51 bis, avenue de la Perrière, 56100 Lorient.	De 1973 à 1983.
Chantier Bretagne Nord (CBN), puis Atelier Bretagne Nord (ABN).	9 bis, rue Louis-Martin, 35400 Saint-Malo.	De 1988 à 1996.
DCI, branche NAVFCO, centre de Lorient naval arsenal.	BP 35, puis rampe de la Chapelle, porte Gabrielle, 56100 Lorient.	De 1972 à 1996.
Sobrelec (Société brestoise de constructions électroniques).	ZI du Vernis, Sainte-Anne du Portzic, 29200 Brest.	De 1973 à 1983.
EBS (Electronique Bretagne Sud).	124, rue François-Perron, puis 399, rue Lucien-Le-Lay, puis 109, rue du Port, Saint-Guérolé, 29760 Penmarch.	De 1990 à 1996.
EBS (Electronique Bretagne Sud).	8, rue du Général-de-Gaulle, puis terre-plein du Port, 29730 Guilvinec.	De 1993 à 1996.

HAUTE-NORMANDIE		
Service des bacs et passage d'eau du conseil général, hôtel du département.	Quai Jean-Moulin, 76101 Rouen Cedex 1.	De 1947 à 1996.
STRAM (Société de travaux mécaniques).	Quai de Seine, 76600 Le Havre.	De 1978 à 1991.

POITOU-CHARENTES		
Les ateliers de la Charente.	Chemin des Portes, 17430 Tonnay-Charente.	De 1961 à 1977.
SA Pochon.	Avenue Michel-Crépeau, 17000 La Rochelle.	De 1972 à 1988.
Wartsilla France.	La Combe, 17700 Surgères Cedex.	De 1970 à 1995.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		
Entreprise Oliva François.	10, rue Hoche, 13003 Marseille.	De 1965 à 1979.
Société anonyme Vaugrenier.	ZI, route de Draguignan, 83490 Le Muy.	De 1975 à 1986.
SOGETRIM.	19 A, rue Venture, 13001 Marseille, et 13, quai de la Tourette, 13002 Marseille.	De 1976 à 1986.

### ANNEXE III

I. – Complément à la liste des métiers susceptibles d'ouvrir droit à la cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante dans la construction et la réparation navales :

#### *Travaux de bord*

Appareilleur.  
Capitaine de pousseur.  
Chauffeur-redresseur.  
Traceur.

#### *Travaux de coque*

Chanfreineur.  
Charpentier fer.  
Chauffeur-redresseur.  
Fraiseur.  
Redresseur.

#### *Travaux d'ateliers*

Chanfreineur.  
Chauffeur-redresseur.  
Traceur.

II. – Le métier de chauffeur est supprimé dans les trois types de travaux mentionnés au I de la présente annexe, de la liste des métiers susceptibles d'ouvrir droit à la cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, dans la construction et la réparation navales.